



Mont
Saint
Aignan

DECISION N° 2025- 49

Mise à disposition de la salle de spectacle le Plateau 130 et de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier à l'association Côté Cour

Côté Cour est une association qui a pour but la promotion de la danse et plus particulièrement des différents aspects de la danse classique, du travail du corps et de son bien être, en prodiguant des ateliers, des stages et la transmission de savoirs et de savoir-faire et aussi l'organisation de représentations d'élèves par le biais de galas de danse ou encore de Portes ouvertes.

Dans le cadre du festival Les Goûts et les couleurs, une période de répétitions ainsi que deux représentations payantes à destination de tous les publics un spectacle sont organisées par, l'association Côté Cour sollicite la Ville pour occuper un espace de travail adapté sur la période du 18 au 21 juin 2025 selon les horaires suivants :

- **Mercredi 18 juin 2025** de 10h à 13h et de 14h à 21h > Plateau 130 ;
- **Jeudi 19 et vendredi 20 juin 2025** de 14h à 20h > Plateau 130 ;
- **Samedi 21 juin 2025** de 13h à 19h > Plateau 130 et Salle Christian Garros.

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT la nécessité de collaborer au développement des pratiques amateurs en tissant des liens avec les associations culturelles de la ville. Il est convenu de mettre à disposition à l'association Côté Cour comme espace de travail et de représentation les salles Le Plateau 130 et Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier sur les dates du 18 au 21 juin 2025 ;

CONSIDERANT qu'il y aura deux représentations payantes le samedi 21 juin 2025 dont les profits iront à l'association Côté Cour.

DECIDE :

ARTICLE 1 : La conclusion d'une mise à disposition gracieuse des salles Le Plateau 130 et Christian Garros située à l'Espace Marc-Sangnier, rue Nicolas Poussin à Mont-Saint-Aignan, et des besoins techniques, pour une durée des quatre journées du 18 au 21 juin 2025, au profit de l'association Côté Cour ;

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

FAIT A MONT-SAINT-AIGNAN, LE **18 JUIN 2025**


Madame Catherine FLAVIGNY
Maire et Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250618-202549-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2025

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture et la publication en date du :

19 JUIN 2025